



Motif invoque pour une mise a pied

Par **luc 5382_old**, le **25/06/2007** à **19:19**

bonsoir

l'employeur doit il invoquer obligatoirement un motif sur la lettre de mise a pied conservatrice. la personne etant dans ce cas sait qu'elle a fait une faute grave mais il n'y a pas d'autres motifs d'invoques. est ce legal juridiquement car la personne ne peut pas preparer une defense. merci beaucoup.

Par **Dinah**, le **26/06/2007** à **08:16**

Bonjour.

A ce stade, m'employeur n'a pas à préciser les motifs.

Suite à cette mise à pied, l'employeur engage une procédure de licenciement pour motif personnel, et le salarié va recevoir une convocation à un entretien préalable au licenciement. Même dans cette convocation, les motifs n'ont pas à être donnés, l'employeur a simplement l'obligation de mentionner l'objet de l'entretien, à savoir le licenciement présagé. La convocation doit aussi obligatoirement mentionner la possibilité pour le salarié de se faire assister lors de l'entretien (par un délégué du personnel, délégué syndical,...)

Ce n'est que lors de l'entretien que les motifs de la procédure de licenciement seront évoqués, et que le salarié pourra présenter sa défense.

Ensuite seulement l'employeur tranchera, et pourra préférer une autre sanction disciplinaire que le licenciement.

Par **maitreiledefrance_old**, le **01/09/2007** à **19:40**

bonjour

il faut d'ores et déjà prépare tous les documents utiles à une défense ultérieure pour les prud'hommes et surtout contester par lettre recommandée ave AR la mise à pied conservatrice car cet élément vous sera utile

au besoin, contactez-moi par mail